

Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 24 septembre 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : Le 19 septembre 2025 .

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLÉ Yoann, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, JAUD Sonia, POIRON Manuela, HERVÉ Philippe, BOIDE Christian, BODIN Guillaume, CHAUVIN Stéphanie, HEUZÉ Sophie, PORCHER Eva.

Excusés : BOUGUÉ Raphaël, ROUX Olivier,

Absent : ROULLEAU Franck.

M Olivier Roux a donné procuration à M Cédric Gachignard.

M Guillaume Coulais est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 12 Votants : 13

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 16/07/2025.

Le conseil accepte de rajouter la révision des tarifs de la salle des fêtes à l'ordre du jour.

Centre de gestion de la Vendée: Participation à la complémentaire santé.

Mme le Maire rappelle que le décret du 20 avril 2022 instaure l'obligation pour les collectivités de participation à la prévoyance (depuis le 01/01/2025) puis à la complémentaire santé à partir du 01/01/2026. Il s'agit pour les employeurs territoriaux d'une participation mensuelle à hauteur de 15 € bruts minimum à la complémentaire santé de leurs agents dans le cadre de contrats individuels labellisés. Pour cela, la commune de Saint Valérien doit saisir le CST pour avis sur le montant, délibérer avant le 31/12/25 sur ce montant et recueillir auprès des agents, les attestations de contrats individuels labellisés (condition pour être éligible).

Le conseil décide de participer à hauteur de 15 € bruts par mois par agent éligible par 12 voix pour sur 12 votants.

Ville de Luçon: Classe ULIS. Demande de participation pour un élève.

Un élève habitant la commune de Saint Valérien est scolarisé en classe UEMA (Unité d'enseignement en maternelle autisme) dans une école publique de Luçon. Le montant de la participation financière demandé par la ville de Luçon à la commune de Saint Valérien, pour l'année scolaire 2024-2025 est de 1055 €.

Le conseil valide la participation financière de 1055 € par 12 voix pour sur 12 votants.

RASED: Participation financière pour 2026.

Le maire de Mouzeuil Saint Martin a adressé un courrier aux conseils municipaux au sujet de la situation financière du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). En effet, la participation actuelle de 1 € par an par enfant scolarisé dans une école publique ne couvre plus les dépenses de fonctionnement et nécessiterait un montant de 2 € par enfant. Le réseau couvre 13 communes ayant une école publique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer à hauteur de 2 € par an et par enfant scolarisé à l'école publique de Saint Valérien.

Point financier: Suite des réunions du 18/08 et 01/09.

Dans la perspective des travaux de voirie du lotissement et afin de connaître les possibilités de financement, Mme le Maire a sollicité un rendez-vous avec la Trésorerie de Fontenay le Comte pour réaliser une analyse financière de la commune.

Deux réunions ont été organisées à la mairie avec M Fabien Buffet (conseiller de la direction générale des finances publiques), le 18 août et le 1er septembre.

Pour rappel, le montant du devis de la société Eiffage s'élève à 224 696 € HT soit 269 635 € TTC. (la TVA sera récupérée par la commune mais en différé).

M Buffet constate que la CAF (capacité d'autofinancement) est en diminution ce qui est lié notamment à la hausse des charges de personnel, aux dépenses d'équipement et aux travaux de voirie réalisés chaque année depuis 2020. En point positif, les 2 ventes de parcelles réalisées cette année dans le lotissement et les compromis signés. Désormais la voirie communale est en bon état et les dépenses vont donc diminuer (entretien).

La commune est en capacité d'emprunter entre 130 000 et 150 000 € afin de réaliser la voirie du lotissement, le reste du montant sera autofinancé.

Cependant, cet effort budgétaire demandera une «pause» dans les investissements en 2026.

Arrivée de Mme Sophie Heuzé.

Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée: Acquisition de la salle de la clé des chants par la commune de Saint Valérien.

VU l'avis des Domaines en date du 04 mars 2025.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 08 septembre 2025.

CONSIDÉRANT que la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée est propriétaire de la salle culturelle « La Clé des Chants », d'une superficie de 99 m², sise 23 et 33 rue de la Mairie à Saint-Valérien, sur les parcelles cadastrées section AD n°368 et AD n°572, et comportant une salle de chant, deux salles de musique, et divers espaces (local technique, rangement, hall, sanitaires) ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble immobilier, précité, qui avait fait l'objet de travaux de réaménagements en 2014, par la Communauté de communes du Pays de l'Hermenault, n'a plus spécialement vocation à rester intercommunal eu égard à sa faible utilisation, la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, souhaite procéder à sa cession au profit de la commune de Saint-Valérien ;

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Valérien a, en effet, manifesté son intérêt d'acquérir la salle culturelle « La Clé des Chants », afin de la proposer aux associations de la commune, et permettre également l'accueil des jeunes, dans le cadre d'un projet de création d'un foyer intercommunal ;

CONSIDÉRANT ledit projet, la commune de Saint-Valérien a, suivant un courrier en date du 02 septembre 2025, exprimé sa volonté d'acquérir la salle culturelle « La Clé des Chants » pour un montant de 50 000 € HT, afin de ne pas mettre en difficulté l'équilibre financier de la commune ;

CONSIDÉRANT la présentation, courant juin 2025, par la commune de Saint-Valérien, du projet d'acquisition précité auprès des communes membres du Pôle de Proximité Nord-Ouest, regroupant les communes de l'Hermenault, Saint-Martin-des Fontaines, Marsais-Sainte-Radégonde, Saint-Cyr-des-Gâts et Saint-Laurent-de-la-Salle afin de bénéficier d'une participation financière de 10 000 € sur l'enveloppe restante du fonds de concours alloué, par la Communauté de communes, au Pôle de Proximité Nord-Ouest et permettre, l'acquisition de la salle culturelle « La Clé des Chants », par la commune de Saint-Valérien pour un montant de 40 000 € HT ;

CONSIDÉRANT que le fonds de concours ne peut toutefois être utilisé que pour financer les dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement, excluant son utilisation aux fins de financer l'acquisition seule d'un bien immobilier existant ;

CONSIDÉRANT les éléments précités, la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée a proposé la diminution de l'enveloppe restante allouée au Pôle de proximité Nord-Ouest pour un montant de 10 000 € en vue de permettre l'acquisition de la salle culturelle « La Clé des Chants », par la commune de Saint-Valérien, pour un montant de 40 000 € HT ;

CONSIDÉRANT l'accord de l'ensemble des communes du Pôle de proximité Nord-Ouest, formalisé suivant un courrier du 23 septembre 2025 aux fins de diminution de l'enveloppe restante allouée au Pôle de proximité Nord-Ouest pour un montant de 10 000 € afin de permettre l'acquisition de la salle culturelle « La Clé des Chants », par la commune de Saint-Valérien, pour un montant de 40 000 € HT.

Etant précisé que les frais inhérents aux formalités notariales, et de publicité foncière seront répartis pour moitié entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et la commune de Saint-Valérien.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'acquisition de la salle de la clé des chants selon les

termes exposés ci-dessus .

APE Les P'tites Canailles: Demande de subvention (location scène fête des prix).

La fête des prix des écoles du RPI Pouillé-Saint Valérien organisée par l'association des parents d'élèves, a eu lieu le 28 juin dernier à Saint Valérien ce qui a nécessité la location d'une scène pour un montant de 300 €. L'APE Les P'tites Canailles sollicite les deux communes pour qu'elles prennent en charge chacune la moitié de cette somme.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser la somme de 150 € à l'APE sous la forme d'une subvention.

Café associatif: Suite réalisation du contrôle électrique.

La commune s'est engagée à effectuer les travaux de mise aux normes et va également acheter 2 convecteurs pour améliorer le chauffage.

Lotissement communal: Demande concernant le lot 31.

Une demande a été faite auprès du conseil municipal pour une diminution du prix de la parcelle 31 dans le lotissement communal.

Le conseil avait délibéré le 27/11/2024 pour fixer le prix de ce lot à 15 000 € et ne souhaite pas, à l'unanimité, revoir ce tarif.

Lotissement du Noiré: Demande de modification du règlement intérieur.

M Sandy Martin souhaite installer une clôture sur le côté de son terrain mais la hauteur de ce projet n'est pas conforme au règlement intérieur. M Martin est venu plusieurs fois à la mairie et le conseil avait demandé qu'il revoie le modèle de clôture afin que ce soit plus esthétique, ce qui a été fait par M Martin.

Cependant, cela nécessite de modifier le règlement intérieur du lotissement du Noiré.

Le conseil accepte de lancer cette procédure auprès des propriétaires du lotissement par 13 voix pour sur 13 votants.

Locations salle des fêtes, tables et bancs: Modalités de paiement.

Le conseil municipal décide de mettre en place une autorisation de prélèvement pour la location en elle-même (paiement avant la remise des clés ou la location du matériel) et un mandat de prélèvement pour la caution, la consommation électrique et le forfait ménage.

Approbation par 13 voix pour sur 13 votants.

Nouveaux tarifs de la salle des fêtes.

Suite aux travaux de réfection complète de la cuisine de la salle des fêtes et à l'acquisition d'équipements, le conseil municipal souhaite réviser les tarifs de location.

Le conseil décide à l'unanimité d'instaurer les tarifs suivants:

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Grande salle	150	180
Petite salle	50	70
Forfait 2 jours grande salle	250	300

Montants caution, ménage, électricité = inchangés

Rappel: La location de la grande salle donne accès à la petite salle.

SYCODEM: Compte-rendu réunion du 19/09.

Mme Boucher et M Gachignard ont reçu Mme Emilie Barré coordinatrice du SYCODEM afin de planifier le rassemblement des points de collecte des conteneurs individuels. Sur l'ensemble des communes du territoire, la majorité ont déjà mis en place cette nouvelle organisation.

Cela va modifier les habitudes des habitants car dans le centre-bourg, des points de collecte vont être mis en place, tous les 50 mètres, où les conteneurs devront être regroupés. Une pastille sera apposée sur le trottoir.

L'objectif du SYCODEM est que toutes les communes disposent de ces points de regroupement d'ici mars 2026.